

Questions orales

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE DU PRIX DES PRODUITS HYGIÉNIQUES—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Pourrait-il dire à la Chambre s'il a ordonné une enquête en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, pour étudier la question de hausses de prix injustifiées dans le secteur des produits hygiéniques, comme il l'a promis pendant la dernière session?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je ne puis pas répondre à cette question. Je doute qu'une promesse ait été faite publiquement. Si le directeur croit que l'on a contrevenu à la loi, il peut demander une enquête, mais ce genre d'enquête se fait toujours confidentiellement, et il n'y a pas lieu de la rendre publique avant qu'elle ne soit terminée.

[Traduction]

M. Marshall: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le 10 juillet 1973, le prédécesseur du ministre, l'honorable député de Windsor-Ouest, s'est engagé à instituer une enquête en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le ministre étudierait-il ces hausses de prix injustifiées qui augmentent presque aussi vite que les prix alimentaires, ainsi que les écarts de prix qui existent entre des produits semblables? Cette pratique est préjudiciable aux gens qui ont peine même à s'acheter de la nourriture.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, la pratique est connue depuis longtemps, qu'il n'y a pas lieu de faire des commentaires avant que l'enquête ne soit considérée comme terminée, et je pense qu'aucun député ne voudra me voir déroger à cette coutume établie depuis longtemps.

* * *

● (1500)

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS AU SUJET DE LA SÉCURITÉ DES PIPE-LINES—DEMANDE D'ATTENTE POUR TOUTE DÉCISION JUSQU'À LA FIN DE L'ENQUÊTE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, étant donné que le gouvernement canadien a engagé des négociations avec les États-Unis au sujet de la sécurité des pipe-lines, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut-il garantir à la Chambre que ces négociations concernent exclusivement les pipe-lines canadiens qui traversent les territoires des États-Unis et non le pipe-line projeté dans la vallée du Mackenzie?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le traité s'appliquerait à tout pipe-line existant ou projeté qui traverse le territoire d'un État et qui transporte du pétrole ou du gaz naturel, soit en provenance d'outre-mer, soit d'une région à l'autre du pays. Le traité ne s'appliquerait pas uniquement aux pipe-lines existants; ce serait un

[M. Chrétien.]

traité général s'appliquant à tous les pipe-lines actuels ou projetés.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, ma question ne concernait pas les traités mais les entretiens en cours. Le ministre peut-il nous garantir qu'aucune négociation de fond ne sera engagée avec les États-Unis sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie tant que l'enquête spéciale du juge Berger ne sera pas terminée?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je dois expliquer au député que les négociations actuellement en cours ont pour but un traité de protection des pipe-lines. Il est inévitable qu'au cours des entretiens des représentants du Canada et des États-Unis sur nos rapports dans le domaine de l'énergie, il soit fait mention de la question du pipe-line de la vallée du Mackenzie. Toutefois, comme le premier ministre l'a dit clairement dans une déclaration de décembre 1973, toute décision qui pourra être prise dans notre pays ne pourra être ratifiée que dans la mesure où elle sera conforme aux règlements pertinents et aux autres approbations.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ENGAGEMENT DE M. RENÉ MANTHA SOUS L'ÉGIDE DE L'ACDI—DEMANDE DE RAPPORT D'ENQUÊTE

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, il y a près de deux semaines le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'il présenterait à la Chambre un rapport sur les relations de M. René Mantha avec le gouvernement du Canada, rapport qui traiterait en particulier de toute demande d'amnistie complète présentée par M. Mantha, et des fonctions qu'il a exercées en Afrique au service d'une compagnie contractuelle de l'ACDI. Je me demande si ce rapport est prêt à être présenté à la Chambre et, afin de pouvoir glisser ma question supplémentaire, dans le cas contraire, si le premier ministre peut maintenant nous garantir qu'il sera précisé dans ce rapport ou dans un supplément à ce rapport, lorsqu'il sera présenté, la nature de toute intervention en faveur de M. Mantha de la part de M. Paul Desrochers, de tout représentant de la Fédération des travailleurs du Québec, ou de tout ou ancien membre du personnel du cabinet actuel du premier ministre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas souvenance de la réponse à cette question. Ou bien je n'étais pas à la Chambre, ou bien peut-être était-ce pendant que j'étais en Europe, mais je vais en prendre note.

M. Clark (Rocky Mountain): Et la question supplémentaire?

M. Trudeau: J'en prends aussi note.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES PERMISSIONS ACCORDÉES À ROY KULLY, RÉCIDIVISTE ENDURCI—DEMANDE D'APPLICATION STRICTE DES RÈGLEMENTS

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne un détenu condamné la première fois en 1965